JOURNÉES DE FORMATION ORGANISÉES PAR L'ANCIM

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE 2025

Un règlement intérieur de formation établit le champ d'application, les conditions et modalités d'inscription ainsi que les objectifs d'apprentissage et méthodes pédagogiques mobilisés. Il est disponible sur le site de l'Ancim.
https://www.ancim.fr/inscription-journee-nationale-cadres-sante.aspx

Les Inscriptions sont réalisées uniquement en ligne à partir du site www.ancim.fr
https://www.ancim.fr/inscription-journee-nationale-cadres-sante.aspx

Le règlement intérieur du centre d'accueil est consultable en ligne sur www.ancim.fr

DISPOSITIONS FINANCIERES :

Prix pour deux journées Tarifs 2025 :

Formation Continue : 420€ - deux repas de midi compris
Ce tarif est valable pour les non adhérents et les adhérents pris en charge par l'employeur.
L'inscription sera effective au retour de la convention de formation téléchargée signée par l'établissement par courriel à jncs@ancim.fr
Le règlement sera effectué sur facture et certificat de réalisation qui seront adressés au service à l'issue des journées.

Individuel Adhérent Ancim à jour de cotisation : **180€** - deux repas de midi compris
Si adhésion ANCIM à jour pour l'année 2025
Par adhésion immédiate grâce au lien fourni (33€ pour l'année civile)

Individuel non Adhérent : **270€** - deux repas de midi compris.

Étudiant Cadre de Santé : **180€** - deux repas de midi compris

Pour tous les individuels, règlement :

- ✓ Idéalement, par virement à l'Ancim – IBAN FR76 1680 7004 0436 7883 7121 007
- ✓ Ou par chèque à l'ordre de l'Ancim, envoyé lors de l'inscription, à MC Martín, Trésorière, (28 rue de la Thibaudière 69007 LYON) qui sera encaissé au plus tard 2 semaines avant la formation.

À la demande une facture pourra être fournie.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE :

Vous vous engagez à régler les frais de formation sélectionnés même en cas d'absence du participant notamment en cas de non-présentation à la formation.

Toutefois, une annulation sans frais pourra être prise en compte si elle nous parvient sous forme écrite, (courriel à jncs@ancim.fr) au plus tard 8 jours avant la date de l'événement.

En cas d'annulation après cette date, le participant (ou son établissement) est tenu de payer les frais de formation ci-dessus mentionnés - sauf si la place libérée peut être proposée à une liste d'attente.

Toute inscription effectuée à moins de 15 jours du congrès devient ferme et définitive.

Aucun événement extérieur entravant le bon déroulement de cette journée ne donnera lieu à un remboursement.

Les participants sont couverts par l'intermédiaire de leur entreprise contre tous les risques d'accident du travail proprement dits et d'accident de trajet au sens de la législation en vigueur.

La responsabilité de l'Ancim ne saurait être engagée à quelque titre que ce fut par le fait malveillant ou non du participant à la formation.

DIFFERENDS EVENTUELS :

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal sera seul compétent pour régler le litige.

A Chaponost le 08/04/2025